Canton de Bordères/Echez

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'IBOS

Séance du 5 octobre 2020

2020/059

Présents :

Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / Juliette SALANNE / Hélène FRANCES / Michel DUHAMEL / Bernard LHOSSEIN / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Sandrine TREBUCQ / Dominique GAYE / Caroline ECORCHON / Bruno CAZERES / Jean-Christophe MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT

Absents

JB MARTINEZ (procuration pour Denis FEGNE), Laëtitia CAZABAN (procuration pour Noémie

DEUTSCH) / Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance :

Hélène FRANCES

## ATTRIBUTION D'UN MARCHE A BON DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune fait procéder, chaque année, à diverses opérations de réfection ou d'entretien de voirie. Afin de bénéficier d'une visibilité plus importante pour ses finances il a été décidé de lancer un marché à bon de commande. On trouvera des travaux de voirie en fonction du type de revêtements, ou sur des bordures pour les remplacer etc...

Au maximum la commune peut solliciter l'entreprise pour 45.000€ de travaux TTC par an sur trois ans (2020-2022). L'entreprise la mieux-disante est La Routière des Pyrénées (selon le classement suivant):

Notes sur 20 (uniquement sur le prix).

O Routière = 16,60

O Colas = 13,20

O Malet = 10.50

O SBTP = 12,50



Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient l'entreprise La Routière des Pyrénées pour le marché à bon de commande de voirie pour la période 2020-2022
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché public.

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 14 UCI, 2021

IBOS, Le 4 ACT 2020

Le Maire,

Denis FEGNE E'S UC

Le Maire,

View Denis FEGNE